



# PLAN NATIONAL D' ACTIONS (PNA) EN FAVEUR DES TORTUES MARINES DES ANTILLES FRANCAISES

2020 - 2029



Compte rendu

## **Comité de pilotage n°6**

du [Plan national d'actions \(PNA\)](#)

[en faveur des tortues marines des Antilles françaises](#)

[2020-2029](#)

<https://www.tortues-marines-antilles.org/>

dont [espace réservé aux partenaires](#) : (mot de passe : pnatmaf)

## **Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin**

Mercredi 20 mars 2024

8h30 – 10h30

<b>Comité de pilotage (COFIL) n°6 du PNA en faveur des tortues marines aux Antilles françaises</b>		
<b>Dates et heure</b> : le mercredi 20 mars 2024, 08h30 à 10h30		
<b>Lieu</b> : Salle Prestige DEAL St-Phy (Guadeloupe) ; Salle ALIKER DEAL Schoelcher (Martinique) + visioconférence (via <i>logiciel DEAL</i> )		
<b>Participants</b> : cf. Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°6 du PNA TM aux Antilles françaises		
<b>Documents liés :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <a href="#">Présentation en séance du 6<sup>ème</sup> Comité de pilotage (COFIL) du PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord des indicateurs de suivi de la mise en œuvre des actions du PNA</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Guadeloupe / St-Martin</a></li> <li>- <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNA TM 2020-2029 en Martinique</a></li> <li>- <a href="#">Charte du Réseau Tortues Marines des Antilles Françaises</a></li> <li>- <a href="#">Programmation technique et budgétaire du PNA validée pour l'année 2024</a></li> <li>- <a href="#">Compte-rendu des Comités techniques n°6 du PNATMAF</a></li> <li>- Comptes rendus des commissions thématiques Antilles : <ul style="list-style-type: none"> <li>o « <a href="#">Sensibilisation</a> » du 5 octobre 2023</li> <li>o « <a href="#">Conservation en mer</a> » du 12 octobre 2023</li> <li>o « <a href="#">Conservation à terre</a> » du 17 octobre 2023</li> <li>o « <a href="#">Connaissance</a> » du 14 novembre 2023</li> </ul> </li> </ul>		
<b>Rédacteurs compte-rendu :</b>		
- Nicolas PARANTHOËN (ONF)		
<b>Version du document</b>	<b>Date de diffusion</b>	<b>Liste de diffusion</b>
Projet de compte-rendu – v1	11 juin 2024	Membres du COFIL
Compte-rendu final - vF	2 juillet 2024	Réseau Tortues Marines des Antilles françaises
<b>Nombre de pages</b> : 12 + annexe		

*NB : tous les documents cités dans le présent compte-rendu et soulignés en bleu sont téléchargeables via des liens hypertextes.*

## Relevé de décisions du Comité de pilotage (COFIL) n°6 du PNA en faveur des tortues marines aux Antilles françaises

Thème	Pilote(s)	Décisions
<b>Bilan financier (Action 2)</b> <i>Rechercher des financements pour la réalisation du PNA et accompagner les porteurs de projet)</i>	Antilles	
	COFIL	<b>01.</b> validation du bilan financier : - <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Guadeloupe</a> - <a href="#">Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Martinique</a> - bilan financier pluriannuel 2018-2023 (cf. <a href="#">diapositives n°7 à 9</a> ) - bilan financier 2023 (cf. <a href="#">diapositives n°10 à 12</a> ).
<b>Bilan technique (Action 1)</b> <i>Assurer la coordination des actions du plan et le montage des projets)</i>	Antilles	
	COFIL	<b>02.</b> validation du bilan technique présenté (cf. <a href="#">diapositives n°15 à 22</a> ).
<b>Action 5</b> <i>Formaliser le réseau tortues marines</i>	Antilles	
	COFIL	<b>04.</b> validation de l'adhésion au RTMAF d'une première liste de 32 signataires de la charte.
<b>Programme d'action 2024</b>	Antilles	
	COFIL	<b>06.</b> validation de la programmation technique et budgétaire 2024 : - <a href="#">Programmation technique et budgétaire du PNATMAF pour l'année 2024</a>

## 1. Introduction

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** accueille et remercie les participants pour leur présence à ce comité de pilotage n°6 du [PNA en faveur des tortues marines des Antilles françaises \(PNATMAF\)](#), organisé de façon hybride en présentiel et en visio-conférence. Il excuse l'absence de la directrice régionale de l'ONF en Guadeloupe et du responsable du service biodiversité et développement durable, qui ont eu un empêchement de dernière minute.

**COFIL** : tour de table (cf. Annexe 1 – Liste des 13 participants).

Le PNATMAF a démarré en 2017 avec le marché signé entre la DEAL Guadeloupe, la DEAL Martinique et les deux directions régionales de l'ONF. **Le rôle, la composition du Comité de pilotage et la mise en œuvre de la gouvernance du PNA sont rappelés** (cf. [diapositive n°3 de la présentation](#)) :

« *Le comité de pilotage est une instance décisionnelle, commune à l'ensemble des territoires du PNA. Il se réunit au moins une fois par an. Il a pour mission de :*

- *définir les orientations stratégiques et budgétaires du plan ;*
- *définir les actions prioritaires à mettre en œuvre, leur ajustement le cas échéant ;*
- *statuer sur les propositions techniques élaborées par les comités techniques ;*
- *suivre la réalisation du plan. »*

Depuis 2021, des commissions thématiques sont organisées en préparation des COTEC<sup>1</sup>. Communes aux 3 territoires – à l'exception de la commission « échouages » qui regroupe la Guadeloupe et Saint-Martin d'un côté, et la Martinique de l'autre – elles permettent aux acteurs du Réseau Tortues Marines des Antilles françaises (RTMAF) d'y présenter le bilan annuel des actions menées, et de proposer les actions à poursuivre, démarrer ou arrêter pour l'année suivante.

**En 2023, ces commissions se sont tenues entre le 28 septembre et le 14 novembre.** Les comptes rendus et relevés de propositions<sup>2</sup> ont été soumis à relecture des participants en préparation des **COTEC, qui se sont tenus le 7 décembre pour la Martinique et le 14 décembre pour la Guadeloupe et Saint-Martin.** L'ensemble des propositions ont été compilées et budgétisées pour présentation aux COTEC. Ses membres ont été invités à valider et hiérarchiser chaque proposition pour sa mise en œuvre en 2024, au regard des financements acquis, à demander ou à rechercher.

Après validation finale des comptes rendus de chaque COTEC<sup>3</sup>, **le programme technique et budgétaire 2024 est soumis à validation du Comité de pilotage de ce jour.**

Outre la gouvernance, **l'articulation globale du PNA est rappelée.** Le plan comporte 4 volets : mise en œuvre et organisation du PNA, conservation, connaissance et sensibilisation. Ils se déclinent en enjeux, objectifs opérationnels, puis en 36 actions fixées en priorité 1, 2 ou 3 (cf. pages 136 et 137 du [PNATMAF](#)).

L'ordre du jour du COFIL est présenté.

<sup>1</sup> Sensibilisation, conservation en mer, conservation de terre, connaissance.

<sup>2</sup> À retrouver en bas de la page : <https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres> / mot de passe : pnatmaf

<sup>3</sup> <https://www.tortues-marines-antilles.org/cotec>

## 2. Bilan financier

### 1. Outils de suivi : tableaux de bord de suivi financier

Les **tableaux de bord de suivi financier pour la Guadeloupe/Saint-Martin et pour la Martinique** ont été actualisés au 20 mars 2024. Ces tableaux sont accessibles en ligne depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : pnatmaf).

Ils permettent une vision analytique précise du bilan financier et de la programmation par année, par objectif et par action du PNA. Quelques extractions graphiques sont présentées en séance (cf. [diapositives n°7 à 10](#)).

### 2. Bilan financier pluriannuel 2017-2023 (7années, cf. [diapositives n°7 à 9](#))

**L'estimation budgétaire globale du PNA** est établie à **7 592 200 € pour 10 ans** de mise en œuvre, ce budget étant équitablement réparti entre la Guadeloupe et Saint-Martin d'une part et la Martinique d'autre part. Il porte à **49% sur des actions de conservation**, à **25%** sur l'**animation** du PNA, à **22%** sur des actions de **connaissance** et à **4%** sur des actions de **sensibilisation**.

**Les dépenses prévisionnelles conventionnées** pour mettre en œuvre les actions du PNATMAF s'élèvent à **4 584 980 € pour la Guadeloupe et Saint-Martin** et à **3 530 206 € pour la Martinique**, soit un total de 8 115 186 €. En Guadeloupe et à Saint-Martin, ces financements acquis portent à **61% sur des actions de conservation**, à **16%** sur l'**animation** du PNA, à **17%** sur des actions de **connaissance** et à **6%** sur des actions de **sensibilisation**. En Martinique, ils portent à **41% sur des actions de conservation**, à **15%** sur l'**animation** du PNA, à **41%** sur des actions de **connaissance** et à **3%** sur des actions de **sensibilisation**. Une dizaine de financeurs contribuent à ces budgets sur chaque territoire.

En Guadeloupe et à Saint-Martin, il s'agit des services de l'État (Ministère-DEAL) à hauteur de 36% des budgets conventionnés, à 16% des établissements publics, à 40% de l'Union européenne, à 1% du Conseil régional, à 3% du GPMG et à 3% d'associations. En Martinique, il s'agit des services de l'État (Ministère-DEAL) à hauteur de 45% des budgets conventionnés, à 22% des établissements publics, à 28% de l'Union européenne, à 2% de la Collectivité Territoriale de Martinique et à 2% de mécènes.

**Les dépenses réalisées** pour mettre en œuvre les actions du PNATMAF s'élèvent à **3 153 418 € pour la Guadeloupe et Saint-Martin** et à **2 736 490 € pour la Martinique**, soit un total de 5 889 908 €. En Guadeloupe et à Saint-Martin, ces dépenses réalisées portent à **63% sur des actions de conservation**, à **17%** sur l'**animation** du PNA, à **17%** sur des actions de **connaissance** et à **3%** sur des actions de **sensibilisation**. En Martinique, ils portent à **28% sur des actions de conservation**, à **13%** sur l'**animation** du PNA, à **54%** sur des actions de **connaissance** et à **5%** sur des actions de **sensibilisation**.

La contribution par financeurs varie sensiblement par rapport aux dépenses prévisionnelles. En Guadeloupe et à Saint-Martin, il s'agit des services de l'État à hauteur de 35% des dépenses réalisées, à 16% des établissements publics, à 45% de l'Union européenne, à 1% du Conseil régional et à 2% des associations. En Martinique, il s'agit des services de l'État à hauteur de 38% des dépenses réalisées, à 21% des établissements publics, à 35% de l'Union européenne et à 5% de la Collectivité Territoriale de Martinique.

### 3. Bilan financier 2023 (cf. [diapositives n°10 à 12](#))

**Les dépenses prévisionnelles conventionnées** pour mettre en œuvre des actions du PNATMAF à la Guadeloupe et Saint-Martin en 2023 s'élèvent à **665 545 euros** au total. En Martinique, elles s'élèvent à **810 917 euros** au total.

**Les dépenses réalisées** d'après la programmation technique et budgétaire 2023 s'élèvent à **586 794 euros** pour la Guadeloupe et Saint-Martin, soit près de **70%** des dépenses prévisionnelles. L'écart est lié aux dépenses qui n'ont pas encore été réalisées pour l'action 20 de restauration écologique sur une plage du Moule (portage par Kap Natirel) et pour l'action 21 en faveur d'éco-mouillage à Petite Terre et La Désirade (portage par Titè), sur financements « France relance ». Les dépenses ont été allouées pour **59% à des actions de conservation**, pour **19% à l'animation du PNA**, pour **20% à des actions de connaissance**, et pour **2% à des actions de sensibilisation**. **10** programmes de financements ont été identifiés. **L'État** (MTECT et DEAL) apparaît comme le plus gros financeur avec **63%** des budgets conventionnés et **57% des dépenses engagées**. L'OFB représente **25%** des dépenses prévisionnelles et **28% des dépenses engagées**. Les associations représentent **7%** des dépenses prévisionnelles et **8%** des dépenses engagées.

**Les dépenses réalisées** d'après la programmation technique et budgétaire 2023 s'élèvent à **788 745 euros** pour la Martinique, soit **97%** des dépenses prévisionnelles. Ce léger écart incombe au diagnostic écologique de 10 plages de pontes qui a été partiellement réalisé par l'ONF, et aux suivis aériens prévus par le Parc naturel marin qui ont été reportés à 2024. Les dépenses ont été allouées pour **5% à des actions de conservation**, pour **85% à des actions de connaissance** – en lien avec les projets portés par le CNRS – pour **6% à l'animation du PNA** et pour **4% à des actions de sensibilisation**. **8** programmes de financements ont été identifiés. **L'État** (MTECT et DEAL) apparaît avec **29%** des budgets conventionnés et **21% des dépenses engagées**. La contribution des **établissements publics** (dont OFB via le Parc Naturel Martin de la Martinique, l'ODE et le CNRS en 2023) représente **32%** des budgets conventionnés et **engagées**. Les **fonds européens** (FEDER CNRS) représentent **39%** des budgets conventionnés et **47% des dépenses engagées**.

#### **Décision du COPIL [Bilan financier] :**

**01. COPIL** : validation du bilan financier :

- [Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Guadeloupe](#)
- [Tableau de bord de suivi financier du PNATMAF 2020-2029 en Martinique](#)
- bilan financier pluriannuel 2018-2023 (cf. [diapositives n°7 à 9](#))
- bilan financier 2023 (cf. [diapositives n°10 à 12](#)).

### 3. Bilan technique

#### 1. Outil de suivi : tableau de bord des indicateurs de suivi des actions

Le **tableau de bord des indicateurs de suivi des actions du PNATMAF** n'a pas été actualisé en 2023<sup>4</sup>. Les COTEC ont demandé sa mise à jour en 2024, pour répondre au besoin de l'évaluation à mi-parcours du PNATMAF. La version en vigueur est disponible depuis l'espace réservé aux partenaires : <https://www.tortues-marines-antilles.org/espace-reserve-membres> (mdp : pnatmaf).

#### 2. Actions phares mises en œuvre en 2023 (cf. [diapositives n°15 à 22](#))

##### a. *Volet Conservation*

#### **Projet TOPASE (action 11)**

Ce projet visant la **réduction des captures accidentelles par les pêcheries artisanales côtières aux filets maillants de fond** s'est achevé en 2023 après 2 ans et demi de mise en œuvre. En Guadeloupe, **180 tests appariés ont été réalisés avec 6 marins pêcheurs volontaires**, sur des filets équipés de dispositifs de dissuasion visuelle (LEDs). 4 120 prises ont été relevées, dont 12 captures accidentelles de tortues marines. Avec ce faible échantillonnage, la capturabilité par unité d'effort de tortues n'a pas permis de montrer une différence significative entre les portions de filet témoin et modifié. En revanche, ces tests ont pu montrer que les LEDs n'ont pas d'influence négative sur les espèces ciblées (langoustes et poissons). **Ces résultats sont à approfondir par une meilleure représentativité spatiale et temporelle.** En Martinique, des expérimentations acoustiques ont mis en évidence l'émission de vocalises variées chez les tortues marines. 15 signaux émotionnels ont été enregistrés chez la tortue verte, dont **2 particulièrement intéressants pour constituer de potentiels répulsifs acoustiques**. Les premiers tests réalisés confirment que ces signaux induisent une **réaction d'alerte voire de fuite chez les tortues**. Enfin, la relation de confiance avec les marins-pêcheurs constitue un socle indispensable à la poursuite d'expérimentations via des répulsifs visuels et acoustiques sur les engins de pêche. Leurs connaissances empiriques permettent aussi **d'envisager des adaptations volontaires des pratiques selon les zones et la saisonnalité**.

#### Échanges :

Le COPIL demande si des tests ont été réalisés pour évaluer le risque d'habituation des tortues aux émissions acoustiques. L'animation du PNATMAF répond que le projet n'allait pas jusqu'à cette étape. Si un nouveau projet est financé dans la continuité de TOPASE, il prévoira d'augmenter le nombre d'enregistrements naturels de signaux d'alerte, émis par différentes tortues, pour diversifier la banque de sons disponibles et réduire le risque d'habituation en termes de répulsion acoustique. Outre leur utilisation sur des engins de pêche, de tels répulsifs pourrait s'avérer très utile pour des mesures d'évitement et de réduction d'impact de travaux sous-marins sur ce groupe d'espèces, alors que ce champ reste inexploité actuellement à l'échelle nationale voire internationale.

<sup>4</sup> Un effort conséquent du coordinateur interrégional a été porté à la mise à jour exhaustive du tableau de bord des indicateurs de suivi du PNA Iguane des petites Antilles, pour les besoins de son évaluation finale en 2023.



**Régulation de la petite mangouste indienne sur les sites de ponte (action 17)**

En 2023, l'ONF et l'OFB ont collaboré pour évaluer et améliorer la lutte contre la petite mangouste indienne sur les deux territoires. Les résultats issus des pièges photos montrent une diminution de la densité de mangoustes après la session de piégeage en avril à Port-Louis Sud. En revanche, la densité est plus forte après la session de juin, ce qui confirme les observations d'une population plus dense durant le pic de ponte, malgré le piégeage. Ces résultats sont aussi observés à l'Anse Trabaud, mais les captures sont cantonnées aux franges externes de la grille de piégeage, et peu sur les plages. **L'augmentation de la distance inter-pièges entre 75 et 90m en 2023 montre une avancée très importante pour l'efficacité du protocole.** Enfin, les **nouveaux pièges DOC250 se sont montrés efficaces.** Leur intérêt est de pouvoir étendre la durée du protocole de lutte, sans augmenter l'effort : avec la mise à mort instantanée des mangoustes, ils permettent d'espacer les relèves par l'opérateur.

**Échanges :**

Le COPIL demande pourquoi le nombre de capture de mangoustes était élevé en 2020 à l'Anse Trabaud, malgré un maillage des pièges qui n'était pas encore optimisé. L'animation du PNATMAF répond que l'effort déployé était plus important : les taux de captures rapporté à l'unité d'effort (CPUE) sont bien supérieurs en 2023 (0,08 à 0,09) qu'en 2020 (0,05).

Le COPIL demande si une estimation de la taille de population de mangouste a été réalisée. L'animation du PNATMAF répond qu'il ne s'agit pas de l'objectif de cette étude, encore moins à l'échelle de toute la Martinique. Il s'agit ici d'évaluer l'efficacité de la régulation sur les sites de pontes de tortues marines, d'après l'utilisation de l'habitat par les mangoustes (taille du domaine vital par exemple). Toutefois, les travaux réalisés par l'OFB sur d'autres sites, notamment des tests de capture-marquage-recapture sur la presqu'île de la Caravelle, pourraient permettre de répondre à cette question sur certains sites.

Le COPIL demande s'il serait envisageable de supprimer les mangoustes des îlets. L'animation du PNATMAF répond qu'elle n'a pas connaissance d'études de faisabilité en ce sens. Les réflexions en cours sur les îlets portent davantage sur l'éradication des rats par des méthodes chimiques contrôlées, dont la faisabilité est connue, mais à étudier site par site, après diagnostic et réflexion sur les mesures de biosécurité à déployer post-dératisation.

Le COPIL demande si la mobilisation de bénévoles est possible pour la régulation des mangoustes. L'animation du PNATMAF répond que cette piste avait été proposée en commission « conservation à terre » de 2021 : « *La commission thématique propose que les opérations de régulation de la mangouste en Guadeloupe puissent bénéficier de l'aide de bénévoles associatifs afin de renforcer les moyens humains, conformément aux possibilités de [l'arrêté n°971-2019-02-27-001](#) au bénéfice de l'ONF* ». En l'absence de reconduction de cet arrêté d'une part, considérant la délicatesse de mobiliser des bénévoles pour tuer et collecter des animaux morts d'autre part, et la nécessité de coordonner et garantir une assiduité du personnel intervenant, cette piste n'a pas été plus approfondie.



b. Volet Connaissance

**Analyse des données de suivi de l'activité de ponte sur la période de 2000 à 2020 (action 24)**

Les données collectées en Guadeloupe, Martinique et Saint-Martin depuis 2000 ont été analysées par l'Université Paris-Saclay. Outre leur intérêt pour évaluer l'efficacité des actions de conservation menées, les résultats valorisent ainsi les comptages de traces de ponte réalisés depuis plus de 20 ans par les partenaires du RTMAF. **Pour la première fois depuis plus de 20 ans, ces résultats renseignent sur l'évolution des tendances de l'activité de ponte.** Celle de la **tortue imbriquée est stable** sur les trois territoires sur ces 20 dernières années, avec une **moyenne annuelle de près de 3 000 montées** sur les plages. La tendance est à une **légère augmentation pour la tortue verte**, passant d'une moyenne annuelle de 1 000 montées sur 20 ans à **1 270** sur les six dernières années. Enfin, la tendance est à la **baisse pour la tortue luth**, passant de 670 montées annuelles en moyenne à **480 sur les six dernières années**. Pour cette espèce, le constat alarmant est partagé à l'échelle du bassin Atlantique Nord. Enfin, ces résultats ont également apporté des connaissances pour affiner la saison de ponte pour chaque espèce, et les plages respectivement utilisées.

Échanges :

Le COPIL demande si un lien a été établi entre l'évolution des plages et leur utilisation pour la ponte des tortues luth. L'animation du PNATMAF répond qu'une telle étude n'a pas été menée à ce jour pour mettre en corrélation l'évolution à court ou long terme des surfaces de ponte disponibles (phénomène d'érosion et accrétion) avec la diminution du nombre de montées de la tortue luth, et encore moins avec le succès de ponte ou la réussite d'incubation. Des travaux de recherche menés par le CNRS sur les territoires de Guyane pour la tortue luth<sup>5</sup> et de Mayotte pour la tortue verte<sup>6</sup>, ou par l'Université des West Indies à Trinité<sup>7</sup>, mettent toutefois en évidence ce type de relation, et seraient très intéressants à lancer aux Antilles françaises, en lien avec le BRGM par exemple.

c. Volet Sensibilisation

**Maquette 3D pour les animations scolaires et grand public (action 33)**

Une **maquette 3D anatomique démontable de tortue imbriquée** a été conçue et livrée en 2023 pour la Martinique. Cet outil avait été présenté par l'Aquarium de La Rochelle au colloque GTMF 2022. Disposant déjà de maquettes de tortues verte et luth en Martinique, le choix s'est porté sur une maquette de tortue imbriquée, constituée en matériaux mixtes avec un vernissage qui devrait garantir sa durabilité sur plusieurs années. Cet outil est très apprécié pour les animations pédagogiques, et pourra s'avérer utile dans le cadre des formations du réseau échouage.

**Décision du COPIL [Bilan technique] :**

**02. COPIL :** validation du bilan technique présenté (cf. [diapositives n°15 à 22](#)).

**03. COPIL :** demande la mise à jour exhaustive du [tableau de bord des indicateurs de suivi des actions](#) en 2024, pour servir l'évaluation à mi-parcours du PNATMAF.

<sup>5</sup> [Chevallier, Girondot, Péron, Martin, Bonola et al. 2023. Beach erosion aggravates the drastic decline in marine turtle populations in French Guiana](#)

<sup>6</sup> [Morisseau, Jeanson, Paute, Viel, Charroux, Mercky, Sucre et Chevallier, 2022. Dynamique morphologique saisonnière des plages de ponte et espace de nidification des tortues vertes \(\*Chelonia mydas\*\) sur l'île de Mayotte. Présentation au GTMF 2022](#)

<sup>7</sup> [Darsan, Jehu, Asmath, Singh & Wilson 2016. The influence of fluvial dynamics and North Atlantic swells on the beach habitat of leatherback turtles at Grande Rivière Trinidad](#)

## 4. Validation des signataires de la charte du RTMAF

La [Charte du RTMAF](#) a été validée au dernier COPIL n°5, et diffusée en 2023 auprès des partenaires pour signature et adhésion au RTMAF. Les prestataires de l'ONF ayant bénéficié de financements pour la mise en œuvre d'actions du PNA en 2023 ont signé la charte.

**24 signatures ont été reçues à l'heure du COPIL** (cf. [diapositive n°24](#)). Conformément à l'article 5 relatif aux modalités d'adhésion des membres, le COPIL doit statuer sur ces demandes d'adhésion. La liste des signataires suivante est donc soumise à validation du COPIL.

**[Complément post-réunion]** : ont été ajoutées à cette liste **8 signatures** reçues entre le 20 et le 26 mars 2023, qui apparaissent *en italique* ci-dessous. **Il est donc proposé au COPIL de valider la liste des 32 signataires ci-dessous avec la validation du présent compte-rendu :**

- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Guadeloupe (DEAL)
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Martinique (DEAL)
- Office national des forêts (ONF)
- *Office français de la biodiversité (OFB)*
- Parc naturel marin de la Martinique (PNMM)
- *Sanctuaire AGOA*
- *Conservatoire du littoral (CDL)*
- *Centre national de la recherche scientifique (CNRS)*
- *Parc national de Guadeloupe (PNG)*
- *Agence régionale de la biodiversité des îles de Guadeloupe (ARB-IG)*
- Association École de la Mer
- Association Évasion Tropicale
- Association Kap Natirel
- Association Le Gaïac
- Association Titè, cogestionnaire de la Réserve naturelle nationale des îlets de la Petite Terre (RNPT)
- Association Tò-Ti-Jòn
- Association CleanMyIsland
- Association Amicale Ecolambda
- Association L'ASSO-MER
- Association Le Carbet des sciences
- Association Solda Lanmè
- Association Reflet d'Culture
- Association Coco An Dlo
- *Association Roots of the sea – Rasin Lanmè*
- *Association de Protection Observation Etude du Milieu Marin (POEMM)*
- *Association ACWAA*
- Association de gestion de la réserve naturelle nationale de Saint-Martin (AGRNSM)
- Entreprise individuelle Nathalie DUPORGE
- Bureau d'étude Aquasearch
- Entreprise individuelle Destination ECO
- Entreprise individuelle Julie PAUWELS
- Entreprise individuelle ABC Mer.

### Échanges :

Le COPIL invite à vérifier que les futures personnes habilitées à la dérogation « espèces protégées » de l'ONF dépendent bien de structures signataires de la charte du RTMAF. Il ajoute que la signature des financeurs des actions du PNATMAF à cette charte est pertinente, et que la signature doit être élargie aux collectivités.

### **Décision du COPIL [Action 5] :**

**04. COPIL** : validation de l'adhésion au RTMAF d'une première liste de 32 signataires de la charte.  
**05. COPIL** : sollicite dans un premier temps l'adhésion du Conseil régional de Guadeloupe, de la Collectivité Territoriale de Martinique, du Conseil départemental de Guadeloupe et de la Collectivité de Saint-Martin, en qualité de membres du COPIL, puis celle des mairies pour 2024.

## 5. Programmation technique et budgétaire pour l'année 2024

### 1. Estimation de l'avancement général 2017-2023 des actions du PNATMAF

Outre le tableau de bord des indicateurs, une estimation commentée de l'avancement général de la mise en œuvre des actions est présentée sous forme de tableaux synthétiques, depuis le démarrage des actions en 2017 et jusqu'en 2023 (cf. [diapositives n°26 à 29](#)).

#### Échanges :

Le COPIL note un avancement modéré des actions du volet « conservation ». Il demande quelle est la visibilité quant à la publication du projet de nouvel arrêté réglementant la pêche professionnelle en Guadeloupe. La Direction de la mer répond qu'elle ne dispose pas de visibilité sur la date de signature de cet arrêté, qui prévoit toujours l'interdiction du filet trémail.

### 2. Propositions d'actions prioritaires par les COTEC pour 2024

Le [compte-rendu](#) des Comités techniques n°6 ainsi que le [programme d'actions 2024](#) ont été envoyés en amont aux membres du COPIL, pour préparer leur validation en séance. En séance, ces éléments sont présentés de façon plus synthétique (cf. [diapositives n°30 à 34](#)). Les actions de priorité 1 et 2 sont identifiées, associées au territoire de mise en œuvre, au budget prévisionnel, au financeur identifié et à son porteur.

S'agissant de l'action n°11, le COPIL soutient le financement du projet RECAPTED sous réserve que soit mis en place un comité de pilotage du projet, associant les partenaires, et se réunissant une ou deux fois par an.

S'agissant de l'action n°22, le COPIL propose de poursuivre la sensibilisation au niveau préfectoral pour que le réflexe de s'interroger sur les enjeux environnementaux soit pris dès la sollicitation par des aménageurs, au même titre pour les manifestations littorales.

### 3. Rappel de la stratégie de financement 2024-2026

Le schéma de la stratégie financière validée en COPIL n°5 sur la période 2024-2026 est rappelé (cf. [diapositives n°36](#)) : un financement structurel et pluriannuel porté par l'animation du PNA est ciblé sur chaque territoire, de manière à déployer les actions prioritaires sous forme de prestations avec les partenaires du réseau. En complément, l'animation du PNA assure une veille des opportunités et apporte son soutien aux partenaires et aux autres services de l'ONF pour le montage et le portage direct de projets, sur des actions spécifiques du PNA.

### 4. Perspectives financières 2024 pour la mise en œuvre du programme

Les perspectives de financement pour la mise en œuvre du programme d'actions 2024 sont présentées (cf. [diapositives n°37 à 39](#)). En Guadeloupe, une demande d'aide européenne FEDER a été déposée par l'ONF *animateur* du PNA, pour une durée de 3 ans et un budget prévisionnel de 690 990 € (dont 156 767 € en 2024)<sup>8</sup>. En Martinique, une demande de subvention a été envoyée à la Collectivité Territoriale de Martinique, pour une durée de 2 ans et un budget prévisionnel de 40 000 € pour le PNATMAF (dont

<sup>8</sup> Ce dossier inclut également le financement d'actions du PNA iguane des petites Antilles, pour un budget global de 1 006 229 €

20 000 € en 2024). Elle sera complétée par une demande d'aide du Parc naturel marin de Martinique à hauteur de 75 000 € (dont 37 500 € en 2024) et de l'État à hauteur de 39 000 € en 2024.

En parallèle, l'ONF *opérateur* a obtenu un financement État au titre de la Mission d'Intérêt Général Biodiversité (MIGBio) pour des actions du PNATMAF en 2024, estimé à 92 k€ pour la Guadeloupe et 217 k€ pour la Martinique.

Enfin, une aide au montage de dossiers est engagée auprès de plusieurs partenaires du réseau : le CNRS-Boréa pour le projet RECAPTED faisant suite à TOPASE, estimé à 2 099 k€ sur 3 ans pour un dépôt aux Fonds verts de Guadeloupe et Martinique ; l'AGRNSM pour des actions du PNATMAF à Saint-Martin à hauteur de 40 k€ demandés à la DEAL Guadeloupe ; le GPMG pour lancer deux prestations d'animation du programme INASCUBA et de retrait d'engins de pêche fantômes à hauteur de 150 k€ sur 3 ans, etc. (cf. détails en [diapositives n°37](#)).

## 5. Validation du programme technique et budgétaire 2024

Les budgets prévisionnels sur financements acquis, à demander ou à rechercher sont listés (cf. [diapositives n°41](#)). Plusieurs actions prévues au programme d'actions 2024 sont dépourvues de financements : complément pour les actions du PNATMAF à Saint-Martin, campagne de communication pour sensibiliser les plaisanciers aux bonnes pratiques de mouillage (actions n°21 et 35), campagne de communication médiatique en Guadeloupe (action n°33), réédition de supports pédagogiques, audiovisuels, d'affiches et de t-shirts en Guadeloupe (action n°33), encadrement du public pour l'observation des pontes à Marie-Galante via un emploi local (action n°33), et enfin une étude pour recenser les opérateurs et produits liés aux tortues marines qui engendrent des retombées économiques directes et indirectes (action n°36). Les actions prévues dans le dossier de demande de subvention déposé à la Collectivité Territoriale de Martinique sont également menacées par un engagement incertain de la collectivité (action n°18 de coordination du réseau échouages et action n°33 de campagne de communication médiatique notamment).

S'agissant de l'action n°36, le COPIL propose de se rapprocher des chambres consulaires du tourisme pour demander des financements.

### **Décision du COPIL :**

**06. COPIL :** validation de la programmation technique et budgétaire 2024 :  
- [Programmation technique et budgétaire du PNATMAF pour l'année 2024.](#)

## 6. Clôture du COPIL

L'ordre du jour étant épuisé, le COPIL est clos à 10h30.

**N. PARANTHOËN (animation PNA)** remercie l'ensemble des participants au COPIL et indique qu'un projet de compte-rendu sera envoyé, accompagné de tous les documents qui ont été présentés. En l'état actuel, l'animation du PNA peut commencer à travailler sur la feuille de route telle que validée via la programmation technique et budgétaire 2024.

## Annexe 1 : Liste des personnes présentes au Comité de pilotage n°6 du PNA TM aux Antilles françaises

Structure	Prénom NOM	Fonction	Contact
Collectivité Territoriale de Martinique	Liam VILLENEUVE	Chargé de mission	<a href="mailto:liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq">liam.villeneuve@collectivitedemartinique.mq</a> 05 96 72 21 40
Collectivité Territoriale de Martinique	Katherine LECOURT	Directrice adjointe de l'environnement et de l'énergie	<a href="mailto:katherine.lecourt@collectivitedemartinique.mq">katherine.lecourt@collectivitedemartinique.mq</a>
DEAL Guadeloupe	Catherine PERRAIS	Directrice adjointe	<a href="mailto:catherine.perrais@developpement-durable.gouv.fr">catherine.perrais@developpement-durable.gouv.fr</a>
DEAL Guadeloupe	Mélina LAURENT	Cheffe du pôle biodiversité	<a href="mailto:melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr">melina.laurent@developpement-durable.gouv.fr</a> 06 90 67 93 43
DEAL Guadeloupe	Chloé ALANIESSÉ	Chargée de mission biodiversité marine et politique de conservation	<a href="mailto:chloe.alaniesse@developpement-durable.gouv.fr">chloe.alaniesse@developpement-durable.gouv.fr</a> 06 90 59 66 15
Direction de la mer Guadeloupe	Gladys GARNIER	Service Action Interministérielle de l'Etat et Sécurité en Mer	<a href="mailto:gladys.garnier@mer.gouv.fr">gladys.garnier@mer.gouv.fr</a>
Direction de la mer Guadeloupe	Mélöa DRACON	Chargée de mission (service MICO, cellule DPM)	<a href="mailto:meloa.dracon@mer.gouv.fr">meloa.dracon@mer.gouv.fr</a>
Direction de la mer Guadeloupe	Lauryne BORDELAIS	Chargée de mission (service MICO)	<a href="mailto:lauryne.bordelais@mer.gouv.fr">lauryne.bordelais@mer.gouv.fr</a>
DEAL Martinique	Pierre-Emmanuel VOS	Directeur adjoint	<a href="mailto:pierre-emmanuel.vos@developpement-durable.gouv.fr">pierre-emmanuel.vos@developpement-durable.gouv.fr</a> 06 96 84 62 69
DEAL Martinique	Pauline BELLENOUE	Chargée de mission faune marine	<a href="mailto:pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr">pauline.bellenoue@developpement-durable.gouv.fr</a> 06 96 28 01 79
Direction de la mer Martinique	Solenn LE HYARIC	Cheffe du service Planification et environnement marin	<a href="mailto:solenn.le-hyarc@mer.gouv.fr">solenn.le-hyarc@mer.gouv.fr</a> 06 96 22 06 49
ONF Guadeloupe / Martinique	Nicolas PARANTHOËN	Coordinateur interrégional des PNA	<a href="mailto:nicolas.paranthoen@onf.fr">nicolas.paranthoen@onf.fr</a> 06 90 47 37 32
ONF Martinique	Félix BOMPY	Adjoint au directeur territorial / Responsable du service SIDE	<a href="mailto:felix.bompy@onf.fr">felix.bompy@onf.fr</a> 06 96 35 06 49